



LE FLEX - OFFICE – ZOOM AU MATERIEL INDUSTRIEL

Le flex office est un mode d'organisation des espaces de travail qui séduit à la fois les start-up et les grands groupes, comme le Groupe Public Ferroviaire.

EN QUOI CELA CONSISTE ?

Fini les bureaux individuels et les postes attitrés ! Le flex office, littéralement "bureau flexible". Tout comme l'open space est un espace décroissant, mais dans lequel le salarié n'a pas de bureau attitré. Chaque matin, il s'installe à une place disponible dans un espace, partagé avec d'autres. Concrètement, chaque jour, la personne sort son ordinateur et ses dossiers d'un casier, puis les y replace dès lors qu'elle quitte le poste.

QUELS ENJEUX ?

Outre la volonté affichée de chercher à décroissant le travail, il y a là clairement un enjeu de réduction des surfaces de bureaux et donc des gains économiques considérables pour les entreprises.

En mettant fin aux bureaux individuels, le flex office permet en effet de regrouper davantage de postes de travail dans un espace plus restreint. Mais surtout, cette organisation permet de rentabiliser les postes de travail momentanément vides. Sous couvert du nomadisme, et donc des absences régulières de certains salariés (télétravail, déplacements). En pratique, ces espaces de travail comptent moins de postes de travail qu'il n'y a de salariés.

QUELS RISQUES ?

- Manager et/ou travailler avec les collègues salariés de son équipe dispersés dans les locaux, sans savoir où les trouver, puisque plus personne n'a de place attitrée.
- Incertitude quant à pouvoir trouver une place dans un espace par nature très occupé. Une organisation collective devient donc indispensable, avec une contrainte sur les jours de présence. Comment disposer, dès lors que nécessaire, d'un espace au calme pour se concentrer ? Une discipline collective devient donc nécessaire, imposant des contraintes sur les comportements.
- Comme nous le voyons, le flex-office peut générer de l'inconfort, voire des tensions entre les salariés. Une certitude, ce mode de fonctionnement occasionnera une fatigue supplémentaire pour les salariés. Selon une étude d'Opinion Way, 45% des Français évoquent le risque de déshumanisation de l'entreprise et le sentiment d'être interchangeables. Le risque de mal-être au travail devient plus prégnant. Ces risques font du flex-office un dispositif à ce jour impopulaire : 68% des Français ne sont plutôt pas favorables ou pas favorables du tout à sa mise en place.

Le Flex-Office au CSE Matériel Industriel, où en est-on ?

Le développement du numérique et le succès du télétravail « imposé » durant la période sanitaire ont levé certaines réticences de l'employeur et leur déploiement est désormais devenu une norme avec un fort taux d'adhésion de la part des salariés. La conséquence directe est le développement de bureaux individuels souvent non occupés et contre lequel la Direction multiplie les réflexions d'aménagements de ses espaces de travail en bureaux partagés, couramment appelés Flex-Office ou Espaces Dynamiques.

L'objectif de ces aménagements est variable selon les entités : économie sur les loyers par réduction des surfaces occupées ou nécessité de gagner de l'espace pour accompagner un développement.

Mais la réussite d'un tel projet ne peut se baser sur le seul objectif économique. Les salariés doivent aussi y trouver leur compte par des conditions de travail adaptées à leurs besoins et une amélioration de la Qualité de Vie au Travail :

- Juste équilibre entre nombre de jours télétravaillés et nombre de jours de présence requis pour sauvegarder la cohésion du collectif ;
- Maintien d'un bureau individuel pour les agents ne souhaitant pas adhérer au télétravail ;
- Présentiel pour avoir des moments d'interaction entre collègues ... sinon aucun intérêt à venir au bureau ;
- Environnement de travail accueillant :
 - o Sacraliser les espaces de travail comme les lieux de concentration et donc de silence ;
 - o Sauvegarde de l'identité des espaces dédiés à chaque entité (« place du village ») ;
 - o Accent sur l'ergonomie, notamment pour lutter contre les risques « bruit » soulevés dans les aménagements du type Open-space ;
 - o Création d'espaces collaboratifs ;

... tout en sauvegardant les possibilités d'isolement (espaces confidentiels), les salles de réunion et les espaces conviviaux.

Des solutions existent, d'autres entreprises l'ont déjà démontré ...

Qu'est-ce qu'un espace dynamique (extrait SNCF Immobilier) ?

UN CONSTAT...

- Un développement de plus en plus important du collaboratif



- Un poste de travail de moins en moins occupé



- Un développement du digital favorisant le nomadisme



- Un développement du télétravail même avant la crise sanitaire



■ Enquête Télétravail :

91% des répondants souhaitent recourir au télétravail, une fois passée la crise sanitaire
2/3 pensent que les espaces de travail doivent évoluer pour plus de collaboratif

...RETRAVAILLER NOS ESPACES DE TRAVAIL EN ESPACES DYNAMIQUES

L'espace de travail de demain devra favoriser le collectif contre l'abandon du poste attribué.
0,7 POSTE PAR AGENT



Les collaborateurs peuvent évoluer librement dans l'espace et s'installer sur différents aménagements en fonction des travaux qu'ils ont à réaliser, individuellement ou en mode projet.

Porteur de la marque employeur Attractif pour attirer les talents



Résilient aux contraintes sanitaires

Permettant la distanciation physique mais favorisant le lien social tout en offrant la possibilité de s'isoler

Facilitant le nettoyage des espaces et préservation des effets personnels

MULTIPLIER LES POSTURES DE TRAVAIL...

DU POSTE DE TRAVAIL À L'ESPACE COLLABORATIF DE DEMAIN



Je suis
en réunion



J'anime une réflexion
collective



Je fais une présentation,
je travaille en équipe

DU POSTE DE TRAVAIL À L'ESPACE COLLABORATIF DE DEMAIN



Je m'isole pour
téléphoner



J'ai un échange
en tête à tête



Je travaille à mon bureau
(haut, bas, hôte)

Quelques exemples ce
qui pourrait être mis
en place

DU POSTE DE TRAVAIL À L'ESPACE COLLABORATIF DE DEMAIN



Je reçois,
j'ai un entretien



Je fais un point
d'équipe



Je fais une pause seul ou
à plusieurs



Je m'isole pour me concentrer
(ou à plusieurs pour travailler en
toute confidentialité)

Quelques exemples ce
qui pourrait être mis
en place

Les secteurs au CSE MI concernés par le Flex-Office

Campra à Saint Denis : l'exemple ... à ne pas suivre

La solution « provisoire » récemment mise en place n'est pas très bien accueillie par les salariés qui jugent leur nouvelle ambiance de travail de type « hôpital », avec ses bureaux droits blancs, l'absence de couleur, un aménagement très minimaliste, peu d'espace conviviaux et des open-spaces pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes !... La conception des bureaux non prévues pour le Flex-office à l'origine contraint un aménagement en décalage avec les objectifs du Flex-Office visant à améliorer la QVT.

Cette réorganisation était toutefois nécessaire immédiatement, pour pouvoir accueillir les agents du campus Wilson, dont le bâtiment sera cédé à la fin du bail au 4^{ème} trimestre 2022. Par la suite, l'ensemble des résidents du campus Campra (environ 1000 salariés) seront relocalisés dans un nouveau bâtiment en cours de construction (HAMO), toujours à la plaine Saint-Denis, à l'horizon fin 2023, début 2024. La conception de ce bâtiment, ainsi que ses futurs aménagements ont été pensés en vue d'un aménagement en Flex-office : le projet présenté aux Instances de Représentation du Personnel prévoit une superficie de 5.000 m² dédiés aux espaces de travail, sur les 30.000 m² de la superficie totale. Les autres surfaces seront réservées à la cohésion collective (restauration, cafétéria, bagagerie, espaces conviviaux, salles de réunions, ...).

Tour Incity à Lyon : une réussite ... encore perfectible

Avec un effectif de 60 personnes environ, l'objectif de cette entité (CSE Matériel Industriel) qui occupait la quasi-intégralité du 19^{ème} étage de la tour Incity, était de concéder 30% de sa surface pour l'installation d'autres entités.

En termes d'aménagement : les espaces sont agréables à vivre (aménagement et décoration) et des espaces ont été pensés pour ceux qui ont besoin de s'isoler (box individuels dans les espaces de travail) ou de travailler avec des collègues (zone de travail collectif et/ou collaboratif). Les salles de réunions, ainsi que les espaces de détente et réfectoire ont été conservés.

En termes d'organisation, les 4 entités des achats du matériel alternent leur présence sur site 2 jours par semaine (lundi et mardi ou mercredi et jeudi d'une semaine à l'autre). Le télétravail est accordé sur 2 jours par semaine, le 3^{ème} jour travaillé sur site restant au choix de l'agent ... mais selon les disponibilités de bureau se faisant sur réservation.

Toutefois, les agents attendent un effort sur l'octroi d'un 3^{ème} jour de télétravail et certains regrettent l'imposition d'une présence sur un jour historiquement télétravaillé adossé à leur journée courte (notamment les mercredis). Le Responsable local souhaite se forger un Rex de l'organisation en cours de déploiement, avant de concéder des évolutions de celle-ci.

Tour Oxygène à Lyon : tout reste à faire

Ce plateau du 15^{ème} étage de la tour Oxygène a la particularité d'accueillir une centaine de personnes, dont la moitié étant des agents SNCF et l'autre des prestataires. Toutes ces personnes sont concernées par le futur aménagement visant à réduire les surfaces occupées de 20 à 30%.

L'espace libéré accueillera du personnel de e-SNCF avec qui il sera plus aisé de travailler en proximité. Avec 100 places actuellement, l'objectif d'accueillir 25 personnes en plus se fera avec une moyenne de 0,7 poste par agent (à adapter en fonction des espaces collaboratifs nécessaires) et une majorité des agents à 3 jours de télétravail par semaine.

A date, les réflexions ne font que commencer, le macro-zoning étant attendu prochainement en vue de lancer les premiers travaux de re-cloisonnement.

A noter qu'avec ce nouveau projet, nous ne parlons plus de Flex-office, mais d'Espaces Dynamiques : soit des lieux de travail « vivants » qui sonnent plus prometteur que le partage de bureaux impersonnel. ...

Centre d'Ingénierie du Matériel : une nouvelle approche participative

Avec un effectif avoisinant 400 personnes (dont prestataires, intérimaires et stagiaires), l'entité mère du Mans est en plein essor avec des perspectives d'intégration de nouveaux bancs d'essais et de 60 nouveaux agents sur 2023-2026, mais aussi de libérer les locaux loués à l'Infrapôle par manque de place actuellement (salles de réunions et espaces de créativité et de détente).

L'organisation définitive n'est pas encore arrêtée, un sondage étant en cours sur le souhait des agents en termes de nombre de jours télétravaillés par semaine (de 0 à 3 jours), mais se fera avec une moyenne de 0,7 poste par agent.

Le projet, impliquant l'ensemble des salariés au travers des groupes de travail à tout niveau, est néanmoins mis en suspend jusqu'à la fin de la renégociation en cours pour le renouvellement du bail. Cette période servira également à la numérisation massive en vue de supprimer un maximum d'armoires et d'approfondir le juste équilibre entre télétravail et présentiel, en tenant compte des agents ne souhaitant pas adhérer au télétravail.

Pour information, durant cette période, un nouvel aménagement est envisagé en vue d'intégrer 150m² pour les bancs d'essais et d'avoir la capacité d'accueillir 25 collaborateurs supplémentaires d'ici 1 an.

Le flex office, avantage pour le salarié et l'entreprise ou fausse bonne idée ?

Un modèle gagnant-gagnant ?

Les adeptes du Flex office mettent en avant une série d'avantages, tant pour l'entreprise que pour les salariés.

Pour certains, la création d'espaces adaptés aux usages professionnels serait à l'origine d'un environnement plus qualitatif et favorable pour les salariés. Il y aurait une meilleure collaboration, plus d'échanges, une meilleure fluidité de l'information, etc.

Tous ces éléments seraient susceptibles d'augmenter la créativité et la productivité. Grâce au décroisonnement, le Flex office apparaît pour certains comme un levier important pour renforcer les liens entre les salariés, stimuler l'autonomie ou encore briser la routine.

En réalité bien plus qu'un simple réaménagement !

Mais lorsqu'on est à l'écoute des salariés de l'encadrement, on relève de nombreuses critiques comme :

- La perte de repères ;
- L'isolement ressenti alors que l'objectif du Flex-office est de rapprocher les salariés ;
- Des locaux impersonnels ;
- Les tensions entre certains salariés consécutifs au bruit par exemple ;
- Etc.

Le partage d'un poste de travail à minima en deux salariés ne peut s'opérer, de toute évidence, que si les deux salariés ne sont pas présents simultanément sur leur lieu de travail. La mise en œuvre du Flex-office doit donc mathématiquement s'accompagner d'un troisième jour télétravaillé pour tous les salariés qui y sont astreints.

CFE-CGC FERROVIAIRE s'interroge sur le développement du Flex-office au sein du Groupe Public Ferroviaire et considère que la mise en œuvre de ce concept nécessite plus de recul et plus de préparation.

Des enquêtes et consultations auprès des salariés concernés sont nécessaires afin de prendre en compte leur considération. Passer au Flex-office uniquement pour des considérations financières est une erreur.

Comme nous l'avons vu la mise en œuvre du Flex-office modifie considérablement les habitudes de travail ainsi que le lien physique entre le salarié et l'entreprise. Il s'agit d'une véritable révolution du monde du travail, subséquente à l'apparition du télétravail massif. Vu les enjeux aussi bien pour l'entreprise que pour les salariés, une conduite du changement adaptée et de qualité est indispensable. **CFE-CGC FERROVIAIRE** est convaincu que toute évolution en ce sens doit se faire par le biais d'un véritable dialogue social lors duquel les risques et les souhaits raisonnables des salariés devront être pris en compte. Il en va du futur de l'entreprise.

CFE-CGC FERROVIAIRE interpelle la direction de la SNCF sur cette transformation des espaces de travail qui se déroule avant le changement de culture managériale qui aurait été nécessaire pour créer l'adhésion auprès des salariés : clef de la réussite de tout changement important.

REJOIGNEZ-NOUS !

**CFE-CGC FERROVIAIRE EST LE SEUL SYNDICAT COMPOSE EXCLUSIVEMENT
D'AGENTS DE MAITRISE ET DE CADRES.**

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS...

Votre contact au Matériel Industriel : Pascal TOMASIN au 06 46 04 09 97 ou

cfecgc.fer.pascal.tomasin@gmail.com